

Donnés depuis vingt-quatre heures seront arrêtés ou bien la Chambre reconnaîtra que son devoir est d'aller jusqu'au bout de la répression légale.

J'ai recueilli les explications que je devais à la Chambre. Je les ai fait donner sous votre responsabilité. Si un autre cabinet doit nous succéder, il se trouvera en présence d'énormes difficultés. Vous en connaissez quelques-unes, vous ne connaissez pas les plus graves.

Si l'on renvoyait le débat à vendredi, cela veut dire que vous voulez que la loi soit obéie dans toute la France, si vous voulez la discussion immédiate, cela veut dire que vous voulez la suspension de l'exécution des lois dans la région du Midi. (Mouvements divers).

### Intervention de Jaurès

JAURES monte à la tribune.

Le gouvernement, dit-il, fait à la Chambre une intolérable situation ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

Je crois que le président du conseil met la Chambre dans une situation sans précédent.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. le président du conseil entend engager dès aujourd'hui la responsabilité de la Chambre ; il entend lui faire passer la lourde responsabilité de mesures qui s'annoncent comme graves et de leurs conséquences qui peuvent être redoutables ; mais il n'entend pas lui dire quelques semaines ces mesures.

M. CLEMENCEAU. — Je ne puis réviser les mesures sans augmenter les chances trop évidentes de conflits sanglants.

M. Jaurès, commentant ma lettre aux députés du Midi, a bien voulu approuver les sentiments qu'elle exprimait. Mais ces sentiments lui ont paru incompatibles avec l'exécution ultérieure de la loi. Ma lettre lui a semblé d'ailleurs trop longue. Quand il sera chargé d'en faire une, à son tour, il la fera plus courte. (Rires et applaudissements).

JAURES. — Je constate avec joie que M. Clemenceau n'a rien perdu de son esprit.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ma lettre n'était pas autre chose qu'une invitation amicale aux députés du Midi à comprendre que l'heure était venue de l'exécution de la loi. C'est pour les en avertir que je l'ai écrite. Il ne me restait plus après un nouveau délai qu'à passer à l'exécution de la loi. (Très bien ! Très bien !)

Je n'adresse aucune sommation à la Chambre ; tout le monde comprendra que dans des circonstances comme celles-ci, aucun homme de raison ne peut désirer beaucoup restreindre le pouvoir. (Interruptions sur quelques bancs). Je vous plains, si vous en voulez.

N'y a-t-il donc pas comme des vérités objectives et atemporelles de fédéralisme dans le mouvement qui se fait ? M. Jaurès le conteste ; examinez donc les faits.

Quand on voit instituer un comité régional qui impose ses ordres aux autorités locales qui repartent la terre autour de lui, au point que des membres du Parlement obéissent aux ordres du comité d'Arles et de ses environs, on doit comprendre que l'heure de l'application de la loi est venue. (Vifs applaudissements à gauche et au centre).

Les paroles que vous avez prononcées ici, monsieur Jaurès, je vous les ai dites, vous n'avez pas fait entendre aux députés du Midi ; mais les députés de la région eux-mêmes ne peuvent aller dans ces départements, ils se voient interdire l'entrée de leur circonscription. (Interruptions). — Bruit.

M. Clemenceau achève par cette déclaration :

« Un petit nombre de départements se sont mis en révolte contre le gouvernement et l'autorité de la loi ; nous avons décidé que comme tous les citoyens français les députés de ces départements ont l'obligation de respecter la loi. (Vifs applaudissements).

M. SARRAUT explique sa démission

Au milieu d'un profond silence, M. SARRAUT qui, depuis le début de la séance était à son banc d'adieu, prend la parole pour expliquer sa démission.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

Il y a eu, dit-il, dans une explication claire et précise, je veux tout d'abord dire avec force que si certains croient trouver dans ma démission un désaveu quelconque de la politique du gouvernement, ils se trompent.

En leur nom de vous supplier de faire acte de justice et de solidarité. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs).

### Interventions diverses

DECLARATIONS DE M. RIBOT

M. LASIES demande qu'on poursuive les véritables artisans du mouvement de révolte du Midi, c'est-à-dire les fraudeurs.

M. AIMOND propose qu'on se prononce pour l'ajournement, sans se dissimuler qu'un large débat sera nécessaire avant les élections départementales.

M. RIBOT, au nom du centre, déclare qu'il votera l'ajournement.

Je n'entend pas dit-il abdiquer le droit de contrôle du Parlement. J'ai exercé ce contrôle en demandant qu'on s'abstienne de servir de demande d'ajournement compte ce qu'on a conduit quand l'heure sera venue. Si vous pensez que de cette manière est le moins propre à apaiser les divisions dont nous sommes menacés de mourir ; si vous pensez que le ministère aurait dû attendre plus tôt et non vement, tout cela pourra trouver place ici dans un débat.

M. DE RAMEL. — Mais alors il sera trop tard.

M. RIBOT. — Non, il ne sera pas trop tard (Interruption à droite).

M. AYNAUD. — Nos députés ont perdu le sens de la loi ni le sens de la France.

M. RIBOT a répondu qu'il n'y a pas de doute sur le fait que nous sommes arrivés à une situation tellement grave et doublement dangereuse que nous n'avons pas vu de semblable depuis 1870. Nous sommes en révolte dans nos cours saignent encore.

Le sentiment national, à la veille de se dissoudre dans certaines régions, des germes de révolte qui se répandent çà et là dans l'armée, n'est-ce pas là une situation grave, préoccupante et troublante ? Chacun de nous devrait passer son examen de conscience, se demander s'il nous ne recueillons pas aujourd'hui les fruits amers d'une politique à laquelle nous nous sommes tous un peu associés, si nous n'avons pas oublié qu'il y a trop souvent dans nos débats les intérêts vitaux du pays (Réclamations, cette équité supérieure qui est le lien suprême de la nation, grâce à laquelle les partis, quels qu'ils soient, se dissolvent, pourvu qu'ils aient des idées graves, se grouper unanimentement autour du gouvernement. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président du Conseil nous a dit le trouble qui règne dans une région de notre pays, la loi française n'y est plus respectée, l'émotion qui y est en germe peut devenir demain une insurrection terrible. (Mouvements divers). Et c'est aujourd'hui qu'on vous demande d'interdire l'entrée de la région de révolte, c'est-à-dire de donner des ordres par qui force reste à la loi.

Le Parlement peut-il prendre cette attitude ? Si l'acceptait, quel écho lui-bas, et quel effet l'encouragement pour tous ceux qui aspirent à la révolte ? Accepter l'ajournement, c'est au dire de M. Jaurès, prononcer l'abdication du pouvoir parlementaire ; je crois, au contraire, que si aujourd'hui nous brisons le gouvernement parce qu'il a fait son devoir, ce serait le suicide du Parlement. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président du Conseil nous a dit le trouble qui règne dans une région de notre pays, la loi française n'y est plus respectée, l'émotion qui y est en germe peut devenir demain une insurrection terrible. (Mouvements divers). Et c'est aujourd'hui qu'on vous demande d'interdire l'entrée de la région de révolte, c'est-à-dire de donner des ordres par qui force reste à la loi.

Le Parlement peut-il prendre cette attitude ? Si l'acceptait, quel écho lui-bas, et quel effet l'encouragement pour tous ceux qui aspirent à la révolte ? Accepter l'ajournement, c'est au dire de M. Jaurès, prononcer l'abdication du pouvoir parlementaire ; je crois, au contraire, que si aujourd'hui nous brisons le gouvernement parce qu'il a fait son devoir, ce serait le suicide du Parlement. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président du Conseil nous a dit le trouble qui règne dans une région de notre pays, la loi française n'y est plus respectée, l'émotion qui y est en germe peut devenir demain une insurrection terrible. (Mouvements divers). Et c'est aujourd'hui qu'on vous demande d'interdire l'entrée de la région de révolte, c'est-à-dire de donner des ordres par qui force reste à la loi.

Le Parlement peut-il prendre cette attitude ? Si l'acceptait, quel écho lui-bas, et quel effet l'encouragement pour tous ceux qui aspirent à la révolte ? Accepter l'ajournement, c'est au dire de M. Jaurès, prononcer l'abdication du pouvoir parlementaire ; je crois, au contraire, que si aujourd'hui nous brisons le gouvernement parce qu'il a fait son devoir, ce serait le suicide du Parlement. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président du Conseil nous a dit le trouble qui règne dans une région de notre pays, la loi française n'y est plus respectée, l'émotion qui y est en germe peut devenir demain une insurrection terrible. (Mouvements divers). Et c'est aujourd'hui qu'on vous demande d'interdire l'entrée de la région de révolte, c'est-à-dire de donner des ordres par qui force reste à la loi.

Le Parlement peut-il prendre cette attitude ? Si l'acceptait, quel écho lui-bas, et quel effet l'encouragement pour tous ceux qui aspirent à la révolte ? Accepter l'ajournement, c'est au dire de M. Jaurès, prononcer l'abdication du pouvoir parlementaire ; je crois, au contraire, que si aujourd'hui nous brisons le gouvernement parce qu'il a fait son devoir, ce serait le suicide du Parlement. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le président du Conseil nous a dit le trouble qui règne dans une région de notre pays, la loi française n'y est plus respectée, l'émotion qui y est en germe peut devenir demain une insurrection terrible. (Mouvements divers). Et c'est aujourd'hui qu'on vous demande d'interdire l'entrée de la région de révolte, c'est-à-dire de donner des ordres par qui force reste à la loi.

Il n'est pas d'accord sur ce point avec la commission.

Enfin, le premier paragraphe de l'article 5 est adopté à la suite de la discussion renvoyée à la matin.

### Autour de la Séance

(De nos rédacteurs parlementaires)

Paris, 13 juin. — La remise à vendredi de l'interpellation sur les incidents du Midi a fait l'objet de conversations dans les couloirs qui ont été très animés cet après-midi. On a annoncé diverses interventions possibles dans le débat et sans citer de noms, on affirmait qu'un grand nombre de députés auraient déjà rédigé un ordre du jour.

Il faut se débarrasser simplement que la situation trouble dans laquelle nous sommes placés, permets toutes les hypothèses.

Ce qui est certain, c'est que l'interpellation sortira finalement du cadre qu'est tracé le citoyen Ailly, pour s'étendre à toute la politique générale du cabinet.

Non seulement il y a divergences dans le pays sur la politique à suivre, mais dans les groupes mêmes de la minorité. On remarquait, en effet, à la séance de ce matin, une petite altercation qui avait opposé MM. Ribot et Briery, du groupe progressiste. Le premier avait approuvé le gouvernement, alors que le second manifestait sa défiance.

La démission de Viviani qui a couru un moment à été vite démentie par notre ami qui, en présence des événements graves qui peuvent surgir, a son intention de se démettre à ses responsabilités.

Quant au projet de loi, il vient de subir un nouvel échec par l'autorisation de fabriquer les piquettes, qui le rend presque inéffectif.

La vérité se trouve, me déclarait un député au courant des questions agricoles, dans l'application rigoureuse de la loi sur les fraudes avec des laboratoires installés dans les départements.

R. PONTUEL.

### SÉNAT

Paris, 13 juin. — Le Sénat s'est réuni à trois heures, sous la présidence de M. DUCLOS.

M. A. demande de la commission, qui est d'accord avec M. Ruau, on retire l'urgence prononcée en faveur de la proposition relative aux engrais.

Le Sénat procédera à une seconde délibération sur la proposition.

On a adopté ensuite un projet portant déclassament de places de guerre sur la frontière des Pyrénées.

La séance est levée à 5 h. 30.

Séance jeudi.

### Chez les Mineurs

Compagnie des Mines d'Anzin

D'une note envoyée aux associés de cette société, il résulte que 19 fosses ont été en exploitation en 1906 et ont produit 327.541 tonnes de charbon gras ; 1.122.702 tonnes de demi-gras et 1.624.102 tonnes de quart-gras. Cette production est inférieure de 194.504 tonnes à celle de l'année précédente, par suite des grèves de mars-avril. Les ateliers de lavage ont traité 3.330 tonnes, les usines de charbonnage ont traité 222.622 tonnes de déchets et boulets ovoides ; les ateliers de carbonisation ont traité 211.885 tonnes de coke.

Voici quelle a été la marche de l'extraction et du mouvement des quantités de coke et d'agglomérés fabriqués pendant les dix dernières années :

Année	Charbon	Coke	Agglomérés
1897	1.132.747	289.790	191.959
1898	1.168.807	299.219	182.093
1899	1.154.967	299.693	180.349
1900	1.105.241	294.025	183.883
1901	1.281.779	304.923	221.585
1902	1.210.015	213.201	218.048
1903	1.316.488	231.800	246.275
1904	1.314.825	236.510	247.446
1905	1.246.989	227.707	243.682
1906	1.102.467	211.885	233.682

En 1906, le stock en charbon est de 30.404 tonnes à la fin de l'extraction de l'exercice.

Aux nouvelles veines ont été recoupées la fosse d'Arzenberg, On installe à proximité de la fosse d'Arzenberg, un atelier qui pourra entrer en service à la fin de 1907. La nouvelle fosse de la fosse d'Arzenberg, qui sera terminée à la fin de l'exercice, fonctionnera en 1908.

Le chemin de fer d'Anzin a transporté en 1906 : 1.799.807 voyageurs et 4.082.446 tonnes de marchandises dont 3.520.316 tonnes pour la Compagnie.

Enormement. Et de plus ce soldat breton qui a cubulé l'affreux bossu !... C'est une belle action.

— Oh !

— Eh bien ! l'autre embrassé pour peu qu'il en est manifesté le désir... Aussi, je ne veux pas vous cacher mon idée, qui a du bon, comme vous allez voir. Et vous pourriez vous en servir... pas plus tard que tout de suite... Je ne prends pas de brevet... C'est...

— Que vous teniez le coupable hier et que vous l'avez reçu avec des regards qui ne lui ont pas dit... Je ne vois pas... C'est...

— Idiot ! pensa Calois. Il faut lui mettre les points sur les i ! Et ça aura de l'avantage, il n'y a rien de mieux !

— L'homme au mariage... Quelle idée !

— Le baron Saint-Aubin, Maxime Saint-Aubin, l'écrivain des lettres passionnées qui demande la main des jeunes filles sans le savoir, vous comprenez qu'un jouisseur de son temps qui passe ses soirées chez les femmes du monde tout en nourrissant des sentiments si exotiques et si purs, c'est tout ça !

— Vous raisonnez comme un ange, Calois !

— Mof, ce que je l'aurais coté, provisoirement... Eh ! eh ! c'est très délicat... Pourquoi ?

— Un homme connu... trop connu !... Une possession d'une situation... Plus que d'habitude... Qui a des amis !... Croyez-vous !... Et qui nous donne avec tant d'assurance le conseil de son femme !...

— Et les-ous sur quatre deux visites il n'est pas eu le temps d'en faire une à ce pauvre marquis de Caylus ?... Quel trait de lumière !

— La balle a été placée de main de maître. Le défiant a pas eu le temps de dire oui !... Or le baron est un fin tireur à toutes ses armes... Mais c'est parfaitement vrai !

— Et de plus il connaissait à merveille la petite maison du marquis !

— Vous m'en direz tant !

— Quand il aurait fait disparaître le cierge, vous savez bien le Charvroux, je n'en serais pas autrement étonné... Oh !

— Pourquoi non ?... Quand on a un pied dans le crime !... Au fait...

— Allez donc... Dépêchez-vous la marchandise, vous avez vingt chances pour une de mettre dans le mille ! On dira : « A-t-il du nez, ce juge d'instruction ! C'est la gloire qui vous fait risette ! Vous montrez d'un cran en rien de temps dans l'estime publique et ce que vous deux collègues vous savez bien le Charvroux, je n'en serais pas autrement étonné... Oh !

— Pourquoi non ?... Quand on a un pied dans le crime !... Au fait...

— Allez donc... Dépêchez-vous la marchandise, vous avez vingt chances pour une de mettre dans le mille ! On dira : « A-t-il du nez, ce juge d'instruction ! C'est la gloire qui vous fait risette ! Vous montrez d'un cran en rien de temps dans l'estime publique et ce que vous deux collègues vous savez bien le Charvroux, je n'en serais pas autrement étonné... Oh !

— Pourquoi non ?... Quand on a un pied dans le crime !... Au fait...

— Allez donc... Dépêchez-vous la marchandise, vous avez vingt chances pour une de mettre dans le mille ! On dira : « A-t-il du nez, ce juge d'instruction ! C'est la gloire qui vous fait risette ! Vous montrez d'un cran en rien de temps dans l'estime publique et ce que vous deux collègues vous savez bien le Charvroux, je n'en serais pas autrement étonné... Oh !

# Informations Régionales

## ARRESTATION A LILLE

### d'un des Perceurs de Murailles

Un des habiles voleurs des 100.000 fr. de bijoux du Palais Royal à Paris a été arrêté avec un complice lillois dans un café de la Grand'Place de Lille.

L'arrestation d'un des Perceurs de Murailles de Paris et d'un complice a causé dans les milieux restreints qui en ont eu la connaissance, une grosse émotion. On s'est trouvé en effet en présence d'un individu parfaitement armé, moralement et matériellement pour le vol. De plus l'émotion se justifiait car c'est toujours intéressant de voir arrêter un malfaiteur qui a subieusement dérobé 100.000 francs.

Avant de conter les détails de cette arrestation, nous rappellerons l'exploit qui rend célèbre les perceurs de murailles.

Le lundi 20 mai, au matin, la bonne d'une marchande de bijoux dont le magasin était situé Galerie de Valois, au Palais-Royal, à Paris s'aperçut que durant l'absence de son patron et de sa femme, des voleurs hardis avaient volé 100.000 francs de bijoux.

Voici comment.

Au numéro 13 de la galerie de Valois, Mme Lemonnier tenait depuis plus de trente ans un magasin de bijouterie. Vers la fin du mois d'avril, trois individus dont l'un déclara se nommer Dunca et prenant tout à sa charge, vinrent louer une boutique presque attenante au magasin de Mme Lemonnier. Elle n'en est en effet séparée que par une cloison en briques et y installèrent une boutique de bijoux d'enfants, et y paraissent être trois jeunes gens bien à leur affaire. Ils avaient des vêtements à la dernière mode et des huit reflets impo-

Le jour de la Pentecôte, Mme Lemonnier se décida à fermer son magasin et à aller passer quelques jours à la campagne. Elle laissa sa maison sous la garde de sa bonne en disant dans la rue, bien haut, en s'en allant : « Je ne rentrerai que jeudi ». Paroles imprudentes.

Le dimanche matin, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Les voisins qui étaient les voleurs en question, se mirent aussitôt au travail. Ils ébranlèrent la cloison en briques et installèrent une boutique de bijoux d'enfants, et y paraissent être trois jeunes gens bien à leur affaire. Ils avaient des vêtements à la dernière mode et des huit reflets impo-

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

Le samedi 24 mai, vers dix heures, la bonne s'en alla promener, laissant le magasin, devantures baissées et portes closes.

FRUILLETON DU 19 JUIN. — N. 178

# FEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

TROISIEME PARTIE

## L'Enfer de Paris

XXXI

Une félicité maladroite

— Soit, fit Marcel Danglas. En attendant, que désirez-vous ?

Le général regarda un instant Georges de Caylus qui l'écoulaient avec une émotion extraordinaire.

Et il répondit au juge :

— D'abord, je vous prie de me rendre l'ordre de mise en liberté de René Milton et je vous prie de nous le confier à nous-mêmes.

— Avez-vous compris le sentiment qui dirigeait le jeune comte dans cette démarche auprès du juge ?

Marcel Danglas n'osait résister, mais il voulait faire valoir le prix de la concession qu'il voulait accorder.

— C'est grave... c'est très grave... murmura-t-il.

Le général plongea un regard noir dans ses yeux et le déclara d'un mot :

— Ce sera un grand bonheur pour elle, pour nous et pour une amie que son absence plonge dans les plus vives inquiétudes. Or, monsieur, le bonheur rend généreux.

Il ajouta très bas :

— Elle gardera le silence, j'en prends l'engagement !

Danglas blêmit et se mordit les lèvres.

Le général connaissait donc, lui aussi, son odieux passé.

— Soit ! dit-il.

Et s'adressant à Calois, qui n'avait pas perdu un des détails de cette entrevue :

— Préparez l'ordre.

— Et mon soldat ? demanda Jacques Fougeret.

— Il est appelé devant la Justice, il se présentera ?

— Certes, en ma compagnie, déclara le général.

— Bien. Il est libre !

Jean-Marie ne parut pas surpris le moins du monde.

Il comptait sur son général et n'avait pas tort. Qui de plus simple.

Sa conscience était nette.

De bons coups donnés ou reçus valent quelques jours de salle de police.

Il le savait et la chose n'était pas pour l'étonner.

giles demanda :

— Eh bien ! Calois ?

— Eh bien ! monsieur ?

— Que dites-vous de ce qui se passe ?

— Rien.

— Cette jeune fille qu'on supposait méridionale.

— Et qui l'était.

— Mais qui ne le sera plus... C'est dit romain, Calois, du pur romain !

— Est-ce que tout n'est pas roman dans la vie ! Les amours qui passent, les fortunes qui dégringolent, les messages d'argent, les divorces qui se suivent, quelques fois, les fraudes qui se pratiquent, les millions qu'on vole, les héritages qui tombent des nues et le reste !

— Sans doute, mais notre affaire ?

— Dites moi affaire. Elle ne me regarde pas, Dieu merci.

— Quelle tournure va-t-elle prendre ?

— Du diable si je m'en doute !

— Vous aviez une idée hier... ?

— Parfaitement.

— Et aujourd'hui ?

— Et toujours.

— Dites-moi.

— Vous y tenez décidément ?

— Puisque je vous la demande, C'était un miracle.

Marcel Danglas était devenu souple comme un gant.

— Eh bien ! Calois, tu parais comme à un commando ou à un domestique, avec un regard de commisération, vous êtes gentil comme je ne vous ai jamais vu, mon juge, et vous y tenez plus que vous ne croyez, vous me permettez de vous le dire, hé !

— Calois, vous êtes un homme d'ordre.

— Et puis, vous avez remis en liberté cette jeune fille qui m'intéresse prodigieusement, oui, en vérité.

— Ça, vous fait plaisir, Calois ?

— Ça, vous fait plaisir, Calois ?